

## Hommage des postes à quatre féministes du Canada

En reconnaissance du rôle qu'a joué la femme dans l'amélioration des conditions sociales et du progrès accompli dans la voie de l'égalité, les Postes canadiennes ont émis dernièrement des timbres consacrés à quatre grandes féministes canadiennes: Henrietta Edwards, Louise McKinney, Idola Saint-Jean et Emily Stowe.



Henrietta Edwards est née à Montréal en 1849. De nombreuses années de travail et d'études lui permirent d'acquérir une grande compétence en matière de loi et elle joua un rôle actif dans "l'affaire des cinq personnes". (L'Affaire permit de reconnaître légalement les femmes canadiennes comme des "personnes" à part entière ayant le droit de siéger au Sénat.) A 26 ans, elle fonda avec sa soeur, une institution pour les jeunes travailleuses, dont elles assumèrent le financement. Les services dispensés par l'institution comprenaient le logement, la nourriture, des cours d'éducation complémentaire, une salle de lecture, etc.



Louise McKinney, née à Frankville (Ontario) en 1868, s'installa en Alberta après son mariage. Elle embrassa d'abord la cause de l'Union des femmes de la tempérance chrétienne. En 1917, elle devint l'une des deux premières femmes députés de tout le Commonwealth britannique en se faisant élire à l'Assemblée législative de l'Alberta. Plus tard, elle participa à l'établissement de l'Église Unie du Canada et à "l'affaire des cinq personnes".



Idola Saint-Jean, née à Montréal en 1880, s'efforça d'obtenir le droit de vote pour les femmes aux élections provinciales du Québec et elle s'éleva contre l'inégalité des femmes devant la loi.

La quatrième féministe honorée, le docteur Emily Stowe (née en 1831 à South Norwich, Ontario), fut la première femme à pratiquer la médecine au Canada. Elle mena de plus une croisade acharnée pour les droits de la femme, surtout le droit de vote, et fonda la première société de suffragettes au Canada.



Les quatre timbres ont été conçus par Muriel Wood d'après des portraits de ces femmes remarquables, accompagnés d'éléments propres à leurs activités féministes respectives.

## Papier québécois en Chine?

A l'invitation du gouvernement de la République populaire de Chine, une délégation de spécialistes et autorités du Québec en matière forestière s'est rendue à Pékin du 14 au 27 février.

La délégation a été reçue par le ministre de l'Industrie légère et les entretiens ont porté sur une coopération éventuelle dans le domaine forestier.

Il semble que la Chine soit très intéressée à acheter certains produits fabriqués au Québec, notamment du papier journal et des cartons d'emballage.

L'industrie québécoise des pâtes et papiers est l'un des principaux fabricants de papiers du monde et sa production annuelle atteint plus de six millions de tonnes.

## Rachat de bateaux

Le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, a annoncé la reprise du programme de rachat des bateaux de pêche du saumon sur la côte du Pacifique.

Trop de bateaux participent actuellement à la pêche du saumon, et le rétablissement du programme de rachat permettra d'aider les pêcheurs faisant face à de graves difficultés financières, suite au faible rendement de la saison dernière et aux faibles recettes qui en ont résulté. Le programme créera un marché pour les pêcheurs qui souhaitent vendre leur bateau et se retirer de l'industrie en cette période difficile.

L'on aura affecté \$3 500 000 au programme d'ici la fin de l'année financière, soit le 31 mars 1981.

## Chefs indiens à Paris

Deux chefs indiens se sont rendus à Paris au début du mois pour consulter l'original du traité de Paris de 1763 qui se trouve aux archives du Quai d'Orsay (ministère français des Affaires étrangères). Par ce traité, la France céda le Canada à la Grande-Bretagne.

Le chef des Hurons, M. Max "Gros-Louis", et le chef des Mohawks-Iroquois, M. Andrew Delisle, voulaient trouver la preuve que leurs tribus constituaient une "nation qui n'a jamais abdiqué son identité".

M. Del Riley, président de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, représentant environ 350 000 Indiens, s'était joint à eux.

Les chefs indiens pensaient que le traité comprenait un paragraphe garantissant "les droits des nations indiennes avec lesquelles la France avait passé des traités avant la reddition de la Nouvelle-France". Malheureusement, le paragraphe en question indique seulement que "les habitants Français ou autres, qui avaient été sujets du roi très chrétien, pourraient se retirer en toute sûreté et liberté ou bon leur semblerait et pourraient vendre leurs biens pourvu que ce soit à des sujets britanniques".

Lors de son séjour à Paris, la délégation indienne a été reçue à l'hôtel de ville de Paris par M. Pierre Bas, adjoint au maire chargé de la culture, et par plusieurs personnalités françaises.